Kanton Bern
Canton de Berne

Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Office des mineurs, Hallerstrasse 5, case postale, 3001 Berne

Aux prestataires du canton de Berne
Aux prestataires extracantonaux fournissant ou ayant fourni des prestations au sens de la LPEP

Berne, le 24 avril 2024

Introduction du système KJA-FS: enregistrement des utilisatrices et des utilisateurs et annonce à l'Office des mineurs

Mesdames, Messieurs,

Au début du mois d'avril, nous vous avons annoncé que les plateformes Dabbawala et eLPEP (accès externe) seraient remplacées le 27 mai 2024 par un système unique, nommé «KJA-FS». Nous avons aussi précisé à cette occasion que les utilisatrices et utilisateurs de eLPEP ne pourraient pas migrer dans le nouveau système, car elles et ils se connectaient jusqu'à maintenant au moyen d'un compte BE-Login général. Or, pour répondre aux exigences de traçabilité dans le système KJA-FS, il sera désormais nécessaire de s'enregistrer avec l'adresse électronique personnalisée de l'organisation.

Les instructions suivantes vous expliquent comment procéder pour disposer d'un accès au système KJA-FS depuis le 27 mai 2024. **Nous vous prions de suivre toute la procédure d'enregistrement, telle que décrite ci-dessous, d'ici le 17 mai 2024.** Pour toute annonce faite à l'OM après cette date, l'accès à KJA-FS ne pourra pas être garanti pour le 27 mai 2024 et il faudra s'attendre à des délais de traitement plus longs en raison des autres travaux à effectuer dans le cadre de la mise en service du système.

Qu'est-ce que BE-Login?
Le service BE-Login permet à la population et aux collaboratrices et collaborateurs d'entreprises d'utiliser les services en ligne des autorités cantonales 24 heures sur 24. Son accès est gratuit et s'effectue par un canal sécurisé. Il est aussi possible de créer un compte BE-Login pour des personnes travaillant dans des entreprises extérieures au canton.

Qui a besoin d'un accès au système KJA-FS?
Pour les prestataires, les fonctions du nouveau système ne sont pas fondamentalement différentes de celle de eLPEP (accès externe). Il est donc tout à fait concevable que les personnes qui ont utilisé cette plateforme recourent également à KJA-FS. Nous vous prions de prévoir une connexion uniquement pour celles et ceux qui ont bel et bien besoin d'un accès à ce système, afin de réduire la charge de travail et d'éviter des accès non fondés (protection des données). Veuillez faire parvenir les informations suivantes aux personnes de votre organisation qui doivent s'enregistrer pour que chacune d'entre elles puisse effectuer personnellement la procédure nécessaire.

Les prestataires extracantonaux qui, actuellement, ne fournissent pas de prestations au sens de la LPEP peuvent renoncer à prévoir un accès au système KJA-FS. Si nécessaire, une connexion pourra avoir lieu ultérieurement.

Procédure d'enregistrement

1. **Créer un compte BE-Login**
   a. Accédez au site Internet BE-Login.
   b. Cliquez sur «S'inscrire».
   c. Saisissez à la première étape votre **adresse professionnelle individuelle (il s'agit de l'adresse personnalisée de votre organisation).** Il n'est pas possible d'accéder au système KJA-FS au moyen d'adresses électroniques générales ou privées.
   d. Suivez l'ensemble de la procédure avant de la clore. Vous trouverez le guide à ce sujet ici ainsi qu'en annexe au présent courrier. Les passages les plus importants se trouvent aux pages 5 et suivantes et 8 et suivantes. Veuillez tenir compte des points ci-après:
      - Il n'est pas nécessaire de saisir le numéro AVS (p. 6). Vous n'avez donc pas besoin d'un passeport ou d'une carte d'identité valables.
      - Chaque utilisatrice ou utilisateur choisit son propre attribut de sécurité (p. 8).
   e. Passez maintenant au chiffre 2 ci-dessous «Annoncer une utilisatrice ou un utilisateur de BE-Login à l'Office des mineurs».

   En cas de problème, veuillez appeler le **service d'assistance BE-Login**: +41 31 636 99 98.

2. **Annoncer une utilisatrice ou un utilisateur de BE-Login à l'Office des mineurs**
   a. Rendez-vous sur la page KJA-FS: enregistrer de nouvelles utilisatrices et de nouveaux utilisateurs (be.ch).
   b. Passez directement à l'étape n° 2 et remplissez le formulaire.
   Important:
      - Dans le champ «Adresse électronique de la nouvelle utilisatrice ou du nouvel utilisateur», vous devez impérativement indiquer la même adresse que celle que vous avez fournie ci-dessus (ch. 1.c.) pour le compte BE-Login.
      - Chaque personne doit s'inscrire individuellement. Il n'est pas possible de traiter des annonces groupées.
   c. Envoyez le formulaire.

   L'OM dispose maintenant de toutes les informations nécessaires et peut inscrire la nouvelle utilisatrice ou le nouvel utilisateur dans le système KJA-FS. Le 24 mai, l'OM fera parvenir un courriel de confirmation à toutes les personnes qui se seront enregistrées dans les délais en recourant à la procédure décrite ci-dessus.

   La vidéo d'apprentissage consacrée à la connexion et à la gestion des utilisatrices et des utilisateurs vous présente le processus permettant d'accéder au système KJA-FS. Vous pourrez la consulter à partir de début mai.

Si vous avez des questions, veuillez les envoyer par courriel à l'adresse kfsg@be.ch. Vous recevrez prochainement un courrier précisant de manière détaillée l'offre de formation sur le système KJA-FS, que nous évoquions dans notre lettre du 2 avril 2024.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des mineurs

S. Stör

Sabina Stör,
cheffe d'office

Annexe:
- Guide BE-Login